

Parce que les hurlements c'est pas qu'à la maison
Le Romandie et la Croix-Rouge vaudoise proposent:

**BABYROCK !**

Ne plus se priver d'un concert de rock afin de ne pas laisser ses enfants seuls:
Le Romandie et la Croix-Rouge vaudoise lancent le Service BabyRock.

Désireux de favoriser la présence de jeunes parents aux concerts qu'il organise, Le Romandie s'est approché de la Croix-Rouge vaudoise afin d'instaurer un partenariat avec cette dernière et plus particulièrement avec son Service de Baby-Sitting. Cette collaboration d'un genre nouveau et pour le moins originale, prendra effet dès le 1^{er} mars 2007.

Le Service de Baby-Sitting de la Croix-Rouge vaudoise est l'une des prestations les plus anciennes et les mieux connues du public qui, chaque année, fait largement appel au réseau développé dans le Canton de Vaud et qui compte plus de 600 baby-sitters ayant reçu une formation appropriée par le biais de son centre de formation Croix-Rouge.

L'association ...E La Nave Va, gérante de la salle de concerts Le Romandie, a pour objectif de proposer des manifestations relevant des musiques actuelles. Ceci à des tarifs abordables, permettant la découverte d'une culture musicale différente. Créée sur les cendres d'un défunt club mythique en 1999, elle est heureuse de voir que la nouvelle génération prend le relais et que la Croix-Rouge est prête à prendre soin des rejetons de son public des premiers jours !

Désormais, les parents résidant dans le Canton de Vaud, souhaitant faire appel au Service de Baby-Sitting afin de se rendre au Romandie, réserveront leurs billets par internet via www.leromandie.ch/babyrock et ceci au moins 4 jours avant la date du concert. Durant ce laps de temps, la Croix-Rouge vaudoise contactera la baby-sitter la plus proche du lieu de domicile des parents et planifiera la soirée.

Un tarif "package" de Fr. 50.-- incluant le prix de 2 billets d'entrée (ou Fr. 43.-- pour un seul billet) ainsi que 4 heures de baby-sitting sera acquitté à la caisse du Romandie lors de l'arrivée au concert.

Les baby-sitters étant essentiellement domiciliées dans les villes que compte le Canton de Vaud, il sera certainement plus aisé de bénéficier de cette prestation si l'on réside à Aigle, Lausanne et Grand Lausanne, Morges, Nyon et Yverdon-les-Bains. Mais ceci n'est pas une règle absolue.
Ce partenariat a été conclu pour une période de 6 mois et sera reconduit en cas de succès.

Informations :

- Julien Gross, Attaché de presse Le Romandie 078-707 17 18 comm@leRomandie.ch
- Claude Gross, Directeur de la Croix-Rouge vaudoise, 021-340 00 70